

Association du Restaurant Scolaire de Savonnières

20, rue du Châtonnay

37510 SAVONNIERES

Tél : 02 47 50 11 55

Mail : contact.restosco.savo@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/restoscolairesavonnières/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2018 – 2019

Le "Restaurant Scolaire de Savonnières" est **entièrement géré par des parents d'élèves bénévoles**. Il s'agit d'une association Loi 1901, enregistrée au J.O. du 4 juillet 2001 sous le n°20010030.

La municipalité met les locaux à disposition et gère avec notre prestataire (Ansamble) le personnel nécessaire à la pause méridienne.

1. INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant à l'école ou à la garderie périscolaire (ALIPES), n'implique pas automatiquement l'inscription au restaurant.

Pour bénéficier des services du restaurant scolaire, vous devez y inscrire votre (vos) enfant(s).

OÙ ?

Dans les locaux du **restaurant scolaire**.

QUAND ?

OBLIGATOIREMENT en juin, pour une inscription pour l'année scolaire suivante.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les inscriptions auront lieu les **mardi 19 et jeudi 28 juin 2017, de 16h30 à 20h**.

NB : Pour les nouveaux arrivants (seulement), l'inscription pourra se faire le jour de la rentrée scolaire.

COMMENT ?

Prendre connaissance des documents transmis via les enseignants dans les cahiers de votre (vos) enfant(s)

Au moment de l'inscription :

- 1) Prendre connaissance du règlement intérieur **et nous remettre le coupon détachable dûment rempli et signé.**
- 2) Remplir lisiblement et signer la **fiche d'inscription**
- 3) Régler le **montant de l'adhésion** : 10,00 Euros par famille, à régler par chèque, et **indiquer les modalités de paiements choisies** (voir § 3. COMBIEN COUTENT LES REPAS ET COMMENT PAYER),
- 4) Fournir impérativement une copie de votre **attestation d'assurance**.

NB : Allergies alimentaires connues :

Si votre enfant a une allergie alimentaire reconnue et que celle-ci a une incidence, légère ou importante, sur sa santé, il est impératif de fournir un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** dûment rempli. Pour que l'enfant soit accepté au restaurant, le **PAI** complet devra être en notre possession avant la rentrée scolaire. Tout enfant identifié allergique, n'ayant pas de **PAI** à jour **ne pourra déjeuner** au restaurant, ou devra emmener son panier repas.

*Association du Restaurant Scolaire de Savonnières - 20, rue du Châtonnay - 37510 Savonnières -
Téléphone : 02.47.50.11.55 - Mail : contact.restosco.savo@gmail.com*

Association loi 1901 enregistrée au J.O. du 4 juillet 2001 sous le n° 20010030

Pour toute question, se rapprocher du directeur d'établissement de votre enfant.

NB : Médicaments :

Aucune prise de médicaments n'est autorisée dans l'enceinte du restaurant, sauf protocole médical ou PAI établi.

2. COMMENT SE PASSE LA PAUSE MERIDIENNE ?

1) Les ordres de passage

Ecole maternelle :

PS et MS (classes du bas) : Repas de 12h à 13h, puis sieste à partir de 13h

MS et GS (classes du haut) : en récréation de 12h à 12h30, puis repas de 12h30 à 13h30

Ecole élémentaire :

Les enfants accèdent entre 12h et 13h, selon l'ordre suivant :

Lundi : CE2, CP, CM1, CE1, CM2

Mardi : CM2, CP, CE2, CM1, CE1

Jeudi : CM1, CP, CE1, CM2, CE2

Vendredi : CE1, CP, CM2, CE2, CM1

2) Les Repas

Depuis septembre 2015, nous avons recours au prestataire Ansamble.

Les repas sont établis par une diététicienne, et étudiés pour convenir à tous les enfants. Ils sont préparés sur place par le chef cuisinier employé par le prestataire.

Conformément au cahier des charges défini par l'association, Ansamble cuisine dans les locaux du restaurant scolaire une alimentation saine et naturelle, privilégiant les produits de saison, issus de circuits courts :

- La viande bovine et la viande porcine sont toujours françaises
- Les volailles sont nées, élevées et tuées en France
- Les fromages sont servis à la coupe, à l'exception d'un fromage operculé par semaine
- Il est proposé au minimum un produit labellisé « bio » par semaine
- Le pain provient des deux boulangeries de Savonnières (pain aux céréales 1 fois par mois).

Les enfants ne sont pas forcés, et sont servis en fonction de leur appétit. Toutefois, chaque enfant est invité à découvrir de nouveaux goûts.

Particularités :

- Pique-nique et sortie scolaire : les repas sont assurés par le restaurant scolaire pour les enfants adhérents **et inscrits au forfait** (voir § 3. COMBIEN COUTENT LES REPAS ET COMMENT PAYER). Les enfants inscrits en « Hors-Forfait » devront apporter leur propre pique-nique.
- **Repas à Thèmes (Noël, Halloween, Animations, ...) = Pas question de routine à la « cantine » !!**
Avec ses animations thématiques mensuelles, notre Chef réserve bien des surprises aux enfants.
L'année passée, nos jeunes gourmets ont voyagé à travers le monde avec MIKI !

Envie d'en savoir plus sur ces animations ?

Connectez-vous à votre espace personnel sur le site internet de notre prestataire ANSAMBLE.

Pour créer votre espace personnel et découvrir les repas de vos enfants :

- Connectez-vous à www.ansamble-et-moi.fr
- Créez votre compte en cliquant sur « Mon Compte » (en bas, au milieu de la page)
- Activez-le, dès réception du mail de confirmation et connectez-vous à l'aide de vos identifiants

*Association du Restaurant Scolaire de Savonnières - 20, rue du Châtonnay - 37510 Savonnières -
Téléphone : 02.47.50.11.55 - Mail : contact.restosco.savo@gmail.com*

Association loi 1901 enregistrée au J.O. du 4 juillet 2001 sous le n° 20010030

- Dans l'espace AJOUTER UN ETABLISSEMENT, renseignez dans le champ « ajouter une adresse web d'établissement », l'adresse suivante :
<http://www.ansamble-et-moi.fr/mon-ecole/item/ecole-de-savonnières>
- Naviguez !!!!
NB : Vous avez également la possibilité de poser des questions 😊 ! -> Rubrique « Questions à notre diététicienne » ou « Contact ».

3) Les Menus

Chaque semaine les menus sont affichés aux portes du restaurant et des écoles, et mis en ligne sur la page Facebook du restaurant scolaire : <https://www.facebook.com/restoscolairesavonnières/>

Ils sont également disponibles sur l'Extranet dédié du Restaurant Scolaire de Savonnières.
Les « Nom d'utilisateur » et « mot de passe » sont distribués dans les cahiers de liaison en début d'année.

Pour mémoire, pour accéder à votre espace personnel :

- Connectez-vous à www.ansamble-et-moi.fr
- Connectez-vous à votre compte en cliquant sur « Mon Compte » (en bas, au milieu de la page)
- Dans le paragraphe « Mes Menus », cliquez sur « Les écoles de Savonnières »
- Téléchargez les menus dans la rubrique « A télécharger »

4) La discipline

Les enfants doivent respecter les règles élémentaires de savoir-vivre en communauté et en particulier :

- Être propre et se laver les mains avec du savon en entrant dans la salle de restauration (pour les maternelles, les mains sont lavées en amont),
- Rester calme et ne pas chahuter que ce soit dans l'entrée, au self ou en salle,
- Se tenir correctement à table et manger proprement,
- Ne pas dégrader le matériel et les locaux,
- Respecter le personnel de service et se conformer à ses instructions.

En cas de manquement caractérisé d'un enfant aux règles précitées et suivant sa gravité, le bureau pourra prendre des sanctions pouvant aller de l'avertissement écrit à l'éviction temporaire ou définitive de l'enfant. De plus, un cahier de doléances est tenu par le personnel de la cantine. Selon la fréquence et la gravité des remarques présentes dans ce cahier, une information sera faite aux parents.

5) Les jeux

Pendant la pause, des jeux, achetés par l'association du restaurant scolaire, sont mis à disposition : cerceaux, ballons, buts, cordes à sauter, échasses, raquettes de ping-pong, etc.... Il est demandé aux enfants d'en prendre soin. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.


Pour information, les bénéfices des différentes manifestations organisées par l'association du restaurant servent, entre autres, à renouveler les jeux proposés lors de la pause méridienne.

6) En cas d'accident

En cas d'accident, l'enfant sera hospitalisé au Centre Hospitalier CLOCHEVILLE de TOURS, sauf avis contraire de votre part.

*Association du Restaurant Scolaire de Savonnières - 20, rue du Châtonnay - 37510 Savonnières –
Téléphone : 02.47.50.11.55 - Mail : contact.restosco.savo@gmail.com*

Association loi 1901 enregistrée au J.O. du 4 juillet 2001 sous le n° 20010030

 Afin de vous joindre dans les meilleurs délais, la fiche d'inscription doit donc être **dûment et lisiblement** remplie.

7) Droit à l'image

Le bureau se réserve le droit de diffuser ou exposer les photos et films réalisés lors des activités et manifestations organisées par l'association.
En cas d'avis contraire, merci de nous en avertir par courrier.

8) Animation « Anti-Gaspi » et opération « Bol de riz »

Afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, une animation de sensibilisation pourra être réalisée.

A cette même occasion, une opération « bol de riz » pourra être menée. Il s'agit d'une action qui rappelle que, dans le monde, tous les enfants ne mangent pas à leur faim. Bien que ce soit un droit fondamental, trop d'entre eux en sont hélas privés.

Le repas servi à la cantine sera composé de riz et d'un fruit. L'argent ainsi économisé sera reversé au profit d'une association caritative qui agit auprès des enfants.

Si vous, parents, souhaitez participer en venant déjeuner à la cantine ce jour-là, nous serons heureux de vous accueillir (inscription par mail au préalable).

3. COMBIEN COUTENT LES REPAS ET COMMENT PAYER ?

Quel que soit le mode de fonctionnement retenu, une adhésion annuelle (année scolaire) de 10,00 € par famille est obligatoire.

A cette adhésion annuelle vient s'ajouter le coût des repas, qui diffère selon l'option choisie.

1) Le forfait

Le fonctionnement au forfait permet à votre (vos) enfant(s) de déjeuner tous les jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) au restaurant scolaire. Le mercredi midi est, le cas échéant, géré par l'ALIPES.

Son prix annuel (hors adhésion) est de 500€ pour un enfant, et 600€ pour un adulte.

2) Les repas ponctuels (« Hors Forfait »)

Les repas pris ponctuellement permettent à votre (vos) enfant (s) de déjeuner **à la demande** au restaurant scolaire.

Le prix d'un repas ponctuel est de 4,40€ pour un enfant, et 5,40€ pour un adulte.

Les repas seront facturés le mois échu. Vous recevrez par mail votre facture, entre le 1^{er} et le 10 du mois suivant. **Il est donc impératif de nous transmettre votre adresse mail sur le dossier d'inscription.**



Venez partager un repas avec votre (vos) enfant(s) ! Les parents ont la possibilité de prendre un repas exceptionnel au prix du tarif adulte, afin de découvrir le restaurant scolaire de votre(vos) enfant(s) (sur réservation, par mail). N'hésitez pas !!!

*Association du Restaurant Scolaire de Savonnières - 20, rue du Châtonnay - 37510 Savonnières –
Téléphone : 02.47.50.11.55 - Mail : contact.restosco.savo@gmail.com*

Association loi 1901 enregistrée au J.O. du 4 juillet 2001 sous le n° 20010030

3) Païement des repas

Les usagers du service de restauration doivent impérativement s'acquitter du prix du repas pour avoir accès au restaurant scolaire.

- Pour les Forfaits :
 - Paiement en 1 fois :
 - Paiement par chèque : A nous remettre le jour de l'inscription (en juin), encaissement du chèque le 15 septembre.
 - Paiement en 10 fois :
 - Prélèvement bancaire (les 15 des mois de septembre à juin) : le jour de l'inscription (en juin), remplir le mandat SEPA et fournir un RIB (IBAN)
- Pour les Repas Ponctuels :
 - Paiement par virement bancaire, au plus tard le 20 du mois: le jour de l'inscription, un RIB (IBAN) du restaurant scolaire vous sera fourni.

4) Changement de mode de fonctionnement en cours d'année scolaire

Un changement de régime, passage de la formule « forfait » au « hors forfait » ou inversement, ne sera autorisé que pour raison de force majeure (déménagement, santé, travail...). La demande devra être motivée et formulée par écrit. Les demandes seront statuées par le bureau.

Dans l'hypothèse où le changement serait validé, **chaque mois entamé est dû**. Le changement ne sera donc effectif qu'au 1^{er} du mois suivant.

5) Les impayés ou retards de paiement

- Pour toute **difficulté de paiement**, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres du bureau, par mail ou en laissant un mot dans la boîte aux lettres, le bureau vous recontactera.
- Pour tout **retard de paiement** ou **refus de prélèvement bancaire**, une pénalité de 10,00€ vous sera imputée. Le règlement sera exigible par retour du courrier.
- Les « **récidivistes** » s'exposeront à des pénalités pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent. Au-delà de 3 retards de paiements ou refus de prélèvements, sans motif et sans avertissement de difficultés financières, l'association se réserve le droit de refuser l'accès du(des) enfant(s) au restaurant scolaire.
- A défaut de règlement, le dossier sera transmis à un service de contentieux, et la mairie sera tenue informée de la situation.

6) Contrôles journaliers

Des contrôles journaliers de présence sont effectués. Tout repas d'un enfant ou d'un adulte présent mais non inscrit sera facturé 10,00€.

7) Les remboursements

Seront remboursés, en fin d'année scolaire (au moment des inscriptions pour l'année suivante) :

- Les repas pris au forfait, uniquement sur présentation d'un certificat médical. Le montant du remboursement par repas est celui en vigueur, duquel sont retirés les frais fixes.
- Les repas des « classes découvertes » programmées, de plusieurs jours, seront remboursés sur les mêmes bases, pour les enfants inscrits au Forfait.

Ne seront pas remboursés les absentéismes ou grèves au niveau scolaire. En effet, même en période de grève, les écoles restent ouvertes à tous et les repas sont assurés.

*Association du Restaurant Scolaire de Savonnières - 20, rue du Châtonnay - 37510 Savonnières –
Téléphone : 02.47.50.11.55 - Mail : contact.restosco.savo@gmail.com*

Association loi 1901 enregistrée au J.O. du 4 juillet 2001 sous le n° 20010030

Pour tout cas particulier, contacter le bureau.

NOTA : Selon l'article 8 des statuts de l'association, le règlement est révisable à tout moment, en fonction de l'évolution de la gestion et des contraintes administratives.

Nous vous remercions d'avoir lu attentivement ce règlement et pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres de l'association.

COUPON RETOUR - REGLEMENT INTERIEUR 2018-2019

1^{ier} ENFANT : Nom : Prénom : Classe :

2^{ième} ENFANT : Nom : Prénom : Classe :

3^{ième} ENFANT : Nom : Prénom : Classe :

Je soussigné agissant en qualité de père - mère - tuteur de(s) l'enfant(s) ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur dans sa totalité, l'accepter tel quel, et avoir partagé les informations nécessaires au bon déroulement de la pause méridienne avec le(les) enfant(s) concerné(s).

Le

Signature des parents :

Signature du(des) enfant(s) :